



X=1484015.22
Y=8241754.78
Z=5.60

3 Spit

X=1484026.47
Y=8241754.78
Z=5.33

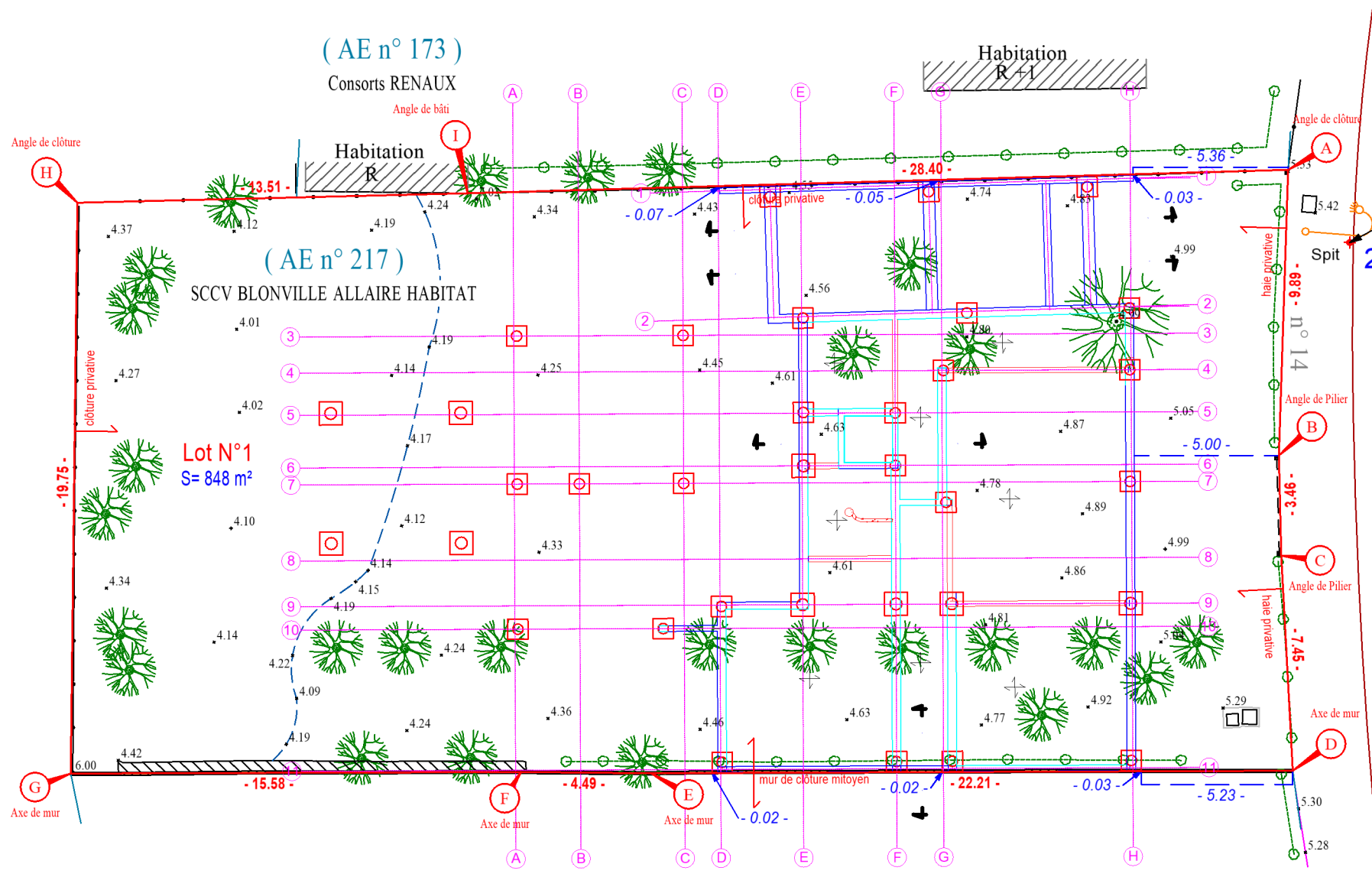
2 Spit

X=1484031.64
Y=8241751.16
Z=5.22

4 Spit

X=1484051.13
Y=8241754.78
Z=5.23

1 Spit



(AE n° 214)
SDC Résidence LE RACING

(AE n° 292)
SDC Villa Les Corallines

CALAGE RDC:
Calage effectué suivant le plan de fondation réalisé par la société SIGMA affaire n°615366 le 15 Décembre 2025 et fournie par la SEEL.
Le nu extérieur brut du mur a été décalé de **2cm** par rapport à la limite de propriété.
Calage effectué suivant le plan du RDC réalisé par la société SIGMA affaire n°615366 le 17 Juillet 2025 et fournie par la SEEL.

Points A-B-C-D:
Limite issue du Arrêté d'alignement dressé le 06/01/2026 par M. LE CHAPOIS Géomètre Expert à Deauville (Ref:25AA065)
La limite entre les parcelles AE n°173 et 217 a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage en date du 09 Janvier 2026 et signé par les parties.
Les limites avec les parcelles AE n°214 et 292 sont en cours de signature.

DESCRIPTION DES LIMITES

- Le long des points A-B, la haie est privative et rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 217.
- Le long des points B-C, la portail est et rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 217.
- Le long des points C-D, la haie est privative et rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 217.
- Le long des points D-E-F-G, le mur de clôture est mitoyen et rattaché aux parcelles cadastrées section AE n° 217 et AE n° 292.
- Le long des points G-H, la clôture est privative et rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 217.
- Le long des points A-I-H, la clôture est privative et rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 217.

